

Vue bloc du programme des cours

|--|--|--|--|--|--|

Bloc 1

Cette formation est organisée en partenariat avec l'UCL et uniquement les années paires.

Cours obligatoires

DCER0031-1	<i>Fondements du droit des finances publiques</i>	Q1	25	-	-	6
HULG9062-1	<i>Droit fiscal en rapport avec les finances publiques</i>	Q1	15	-	-	3
DCER0033-1	<i>Droit des marchés publics</i>		15	-	-	3
HULG9063-1	<i>Contentieux des finances publiques (contrôles et responsabilités)</i>		15	-	-	3
HULG9064-1	<i>Economie des finances publiques</i>		15	-	-	1
HULG9119-1	<i>Gouvernance budgétaire européenne</i>		15	-	-	1
HULG9564-1	<i>Droit des subventions</i>		8	-	-	1

Approfondissement(s) au choix

Obligation de choisir entre 1 et 2 approfondissement(s) parmi :

Approfondissement 1 :

HULG9082-1	<i>Finances publiques au niveau local</i>	30	-	-	2
- Comptabilité communale budgétaire et patrimoniale					
- Fonds des communes et subsides					
- Principes de fiscalité locale					
- Plans stratégiques					
- Plans de gestion					
- Mutualisation et synergies					

Approfondissement 2 :

DCER0052-1	<i>Finances publiques des entités fédérées et fédérées</i>	Q2	30	-	-	2
- Financement des entités fédérées						
- Coordination budgétaire						
- Mise en oeuvre de la réforme de la comptabilité publique						
- Investissement public et PPP						
- Actualité du droit budgétaire et des finances publiques						